

ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-74
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

30 JUIN 2023

MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

CONSIDERANT que dans le cadre des festivités liées à l'anniversaire du jumelage de la commune de La Wantzenau avec la ville de Saint Yrieix, une marche conduira les participants à cet évènement du parvis de la mairie de La Wantzenau à la salle de spectacle du Fil d'Eau, une parfaite sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours de la manifestation,

Arrête

Article 1: Le dimanche 9 juillet 2023 vers 10 heures un cortège partira du parvis de la mairie de La Wantzenau pour se rendre à la salle de spectacle du Fil d'Eau en empruntant la rue des Héros, la rue du Général Leclerc et le quai des Bateliers.

Article 2: La circulation pourra être momentanément coupée au passage du cortège. Aucun véhicule ne pourra dépasser, ni forcer le passage du cortège à l'exception des véhicules de Police, de secours ou de lutte contre l'incendie.

Article 3: Les services communaux et la gendarmerie sont chargés de l'encadrement de la manifestation et de la fermeture des rues à la circulation selon l'avancement du cortège.

Article 4: Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 30 juin 2023

La Maire

Michèle KANNENGIESER



Pour le Maire,
l'adjoint délégué
Camille MEYER